

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 27 MARS 2009

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 27 mars 2009 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, SAUVION, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, PERNOT, Mme BARON.

Absents excusés : M. GARNIER (pouvoir à C. PECHENOT), Mme SUTTER.

Secrétaire de séance : S. VIGNOL.

☆☆☆

VOTE DES BUDGETS 2009 –BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :

Préalablement au vote des budgets 2009 de la commune, le conseil municipal accepte la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2008. Il a adopté, par chapitre en section fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2009 qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	1 066 950	2 335 298	3 402 248
Assain. eaux usées	35 000	59 312	94 312
Lotis. Bas Bréandes	1 299 905	1 698 700	2 998 605
Zone d'activités	1 235 310	644 000	1 879 310

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2009 :

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2009 par rapport à celles de 2008 dégage, à taux constants, une recette nette de près de 47 000 €. Cette augmentation est principalement due à l'évolution des bases de la taxe professionnelle. Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2009. Les taux sont inchangés depuis 2004.

TAXES	Taux votés en 2008	Taux votés en 2009
Taxe d'habitation	10,91	10,91
Foncier bâti	15,48	15,48
Foncier non bâti	38,69	38,69
Taxe professionnelle	17,00	17,00

DEPOT DE PAIN – BILAN FINANCIER DE L'OPERATION :

Le coût global de l'opération, études, branchements et tous honoraires compris, s'élève à 121 713 € TTC. Le Conseil Général de l'Yonne a accordé une subvention d'équipement de 23 040 €. La charge nette pour la commune est ramenée à 98 673 € TTC, soit 86 560 € après récupération du fonds de compensation de la TVA.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Le projet de construction de nouveaux ateliers municipaux, à proximité de ceux existants, est subordonné à une légère modification du zonage du P.O.S.

Le conseil municipal donne son accord pour engager une procédure de modification du plan d'occupation des sols qui aura pour but de classer les terrains d'implantation du futur bâtiment municipal en zone UC, de modifier les pièces écrites dans ce sens, et éventuellement d'en rectifier certains points de détail. La procédure se poursuit.

C.P.I. DE PERRIGNY – CONVENTION AVEC LE S.D.I.S. :

Lors d'une récente réunion à laquelle ont participé les membres du corps des sapeurs pompiers volontaires et les membres du conseil municipal de Perrigny, en présence du Commandant Laurence CHARRIER du service départemental d'incendie et de secours, cette dernière a exposé le contenu de la convention avec les avantages ou les inconvénients pour le C.P.I. tel qu'il fonctionne actuellement. Au vu de tous ces éléments, le conseil municipal, par 10 voix contre et 2 abstentions, rejette la proposition de convention avec le S.D.I.S.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en vue du changement de grade d'un agent après examen professionnel.

Le tableau des effectifs modifié prendra effet à compter de la date de parution de la liste d'aptitude, et sera le suivant :

Ouvertures de poste	Durée	Suppressions de poste	Durée
Adjt technique de 1 ^{ère} classe	35/35°	Adjt technique de 2 ^{ème} classe	35/35°

EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ETE 2009 :

Le Maire propose de reconduire la formule des emplois saisonniers comme les années passées pour pallier les congés annuels des agents titulaires. Quatre mi-temps seront proposés à des jeunes de la commune (deux en juillet et deux en août) pour l'entretien des espaces verts, d'une part, et le grand ménage dans les écoles, d'autre part. Adopté à l'unanimité.

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE BOIS :

Compte tenu de la vétusté de la chaufferie du groupe scolaire élémentaire et maternelle, du projet de construction de nouveaux ateliers municipaux et la réhabilitation des anciens bâtiments, il s'avère opportun de faire une étude pour la réalisation éventuelle d'une chaufferie bois commune à l'ensemble de ces bâtiments. Le coût de l'étude s'élève à 3 500 € HT et peut être subventionné à 70 % par l'ADEME. Adopté à l'unanimité.

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Un règlement est proposé au conseil municipal, qui l'accepte, de façon à clarifier les règles, à assurer une continuité dans l'organisation et à permettre de financer les récompenses correspondantes. Celles-ci sont remises sous forme de bons d'achats dont la valeur varie, en général, entre 100 € pour le 1^{er}, et 25 € du 4^{ème} au 10^{ème} de chaque catégorie. Tous les inscrits recevront un petit présent.

ACHAT DE TERRAIN POUR LE LOTISSEMENT BAS DE BREANDES :

Le propriétaire d'une petite parcelle de bois située en limite du lotissement « Le Bas de Bréandes » (environ 430 m²) a donné son accord pour la vendre à la commune. Celle-ci, non constructible, sera replantée pour servir d'écran végétal par rapport à la RD 158.

AFFAIRES DIVERSES :

- Devenir de la communauté de l'Auxerrois : Monsieur le maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé aux Maires de la communauté de l'Auxerrois le 24 février dernier, afin de les alerter sur les réformes à venir en direction des collectivités, de leur demander d'y réfléchir par rapport au projet de passage en communauté d'agglomération et d'ajourner cette décision en attendant de connaître le contenu définitif de la réforme. Il regrette que le Président de la communauté de l'Auxerrois ne prenne pas sa requête en compte et maintienne le calendrier pour l'avancement du processus sans changement ni concertation.
- Aménagement de l'entrée de la zone d'activités des Bréandes : Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement de l'entrée de la zone d'activités, jusqu'à la rue de l'Auge, revu par l'architecte et qui comporte : plantations, allée piétonne, trottoirs, voirie et éclairage public. Après accord sur les dernières modifications, l'appel d'offres pourra être lancé avant la fin avril.
- Carte scolaire : Suite à la publication de la carte scolaire, le nombre de classes élémentaires et maternelles à l'école de Perrigny sera inchangé à la rentrée 2009-2010.
- 1^{er} Tour de la communauté de l'Auxerrois : Le club cycloportif de Perrigny organise, le dimanche 17 mai 2009 le « 1^{er} Tour de la communauté de l'Auxerrois ». A la demande des organisateurs, le vin d'honneur qui clôturera cette manifestation à 17 h 30 sera offert par la municipalité de Perrigny.